



ARRETE N° 2025_0145

ARRETE DE CIRCULATION - Rue des Pèlerins

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU la demande en date du 06/03/2025 de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE MONTARGIS représentée par Monsieur ROULLEAU Lucas domiciliée Route de Chaumont 45120 CORQUILLEROY, pour des travaux pour les bureaux de Terr&Am, rue des Pèlerins à Villemandeur,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 18/03/2025 et jusqu'au 21/04/2026, le stationnement sera interdit sur les quatre places devant le chantier rue des Pèlerins et la circulation sera réglementée. La piste cyclable et le trottoir seront condamnés, les cyclistes devront circuler sur la voirie et les piétons devront emprunter le trottoir opposé au chantier, dans la rue des Pèlerins.

Article 2 : La circulation des poids lourds sera interdite par la Rue de Bel Air et par la Rue Maryse Bastié. Les poids lourds devront circuler par la Rue du Vieux Bourg.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : Après travaux, le domaine public occupé sera remis dans son état initial. Les cotes de niveau du trottoir doivent être respectées. Tous ces travaux sont à réaliser par le pétitionnaire et à ses frais.

Article 5 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 6 : L'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE MONTARGIS est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 7 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS,

Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE MONTARGIS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMAMDEUR, la Police Municipale de VILLEMAMDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE MONTARGIS, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMAMDEUR.

Fait à VILLEMAMDEUR, le 10/03/2025



Date d'affichage : 11/03/2025



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802987512



Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ROULLEAU Prénom : Lucas
Dénomination : EUROVIA CENTRE LOIRE MONTAIG Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de Chaumont
Code postal 4 5 1 2 0 Localité : CORQUILLEROY Pays : France
Téléphone 0 2 3 8 9 8 0 0 6 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : montargis@eurovia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des Pellerins
Code postal 4 5 7 0 0 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réalisation des travaux pour les Bureaux de Terr&Am
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 8 0 3 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4 0 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 0 0 Date de début de réglementation 1 8 0 3 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Itinéraire PL par la rue du Vieux Bourg, interdiction par la rue de Bel air et rue Maryse Bastié.....

Autres prescriptions :

Piste cyclable (prendre la voirie) et trottoir (prendre le trottoir d'en face) condamné

Interdiction de stationné sur les 4 places devant le chantier rue des Pèlerins

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : CORQUILLEROY

Le : 0 6 0 3 2 0 2 5

Nom : ROULLEAU Prénom : Lucas Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.72265283,47.98227716 2.72259249,47.98334091 2.72223039,47.98331398 2.72191523,47.98321075 2.7220024,47.98228165 2.72265283,47.98227716</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(47.982277 2.722653); (47.983341 2.722592); (47.983314 2.722230); (47.983211 2.721915); (47.982282 2.722002); (47.982277 2.722653);

Le 06/03/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- SCIAVENIR-Pland'accéschantier.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?svbdsWSH>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?3Qg6B9Ro>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

